

Ville de Melun

Conseil municipal du 9 Mars 2023

Vœu proposé par le groupe *Bien Vivre à Melun*

Préambule

« *De tous les pays développés, la France est le pays où la ségrégation scolaire est la plus forte* »

Pap Ndiaye,
ministre de l'éducation national,
France Culture, 22 février 2023

Depuis les années 1970 et le livre précurseur de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron *Les Héritiers*, la sociologie a plusieurs fois montré que les inégalités sociales de réussites et de cheminement scolaire se maintiennent malgré l'école et a contrario de la mission qui lui a été assignée : sélectionner les individus sur la base du mérite et non pas de l'héritage ou de la naissance, c'est-à-dire de l'origine sociale.

Dès l'entrée à l'école, les caractéristiques sociales des enfants sont incorporées sous forme d'acquis scolaires. Les écarts sociaux entre les élèves sont confortés dans le premier cycle où ils s'accumulent lentement pour s'approfondir de manière accélérée au collège : « *On a estimé que le collège « produisait » en deux ans plus d'inégalités sociales de résultats que toute la scolarité antérieure.* » (Marie Duru-Bellat, *Inégalités sociales à l'école et idéologie méritocratique*, 2003).

Les raisons de cet approfondissement tiennent à la fois au choix de l'établissement et aux choix d'options ou d'orientation effectués par les familles. En effet, toutes les familles ne sont pas également armées pour mettre en place les stratégies éducatives les plus favorables à la réussite de leur enfant. Les choix familiaux opèrent sous la contrainte d'une plus ou moins bonne connaissance des mécanismes de la sélection et de la réussite scolaire, et d'une manière d'envisager l'école, socialement déterminée.

Par conséquent, les choix et les stratégies scolaires différenciées des familles, dont l'importance sur la scolarité est encore relativement contenu dans le premier cycle, jouent un rôle essentiel dans la reproduction et l'approfondissement des inégalités sociales de naissance à partir du Collège. C'est à ce moment là que les familles les mieux dotées socialement orientent leurs enfants vers les meilleurs collèges publics en sélectionnant précisément leurs options ou font le choix de l'enseignement privé.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les meilleurs collèges soient aussi ceux qui opèrent la plus forte sélection de leurs élèves. C'est-à-dire ceux qui recrutent parmi une population favorisée et des élèves bons au départ. À l'inverse, les collèges qui recrutent des élèves majoritairement issus des classes populaires, dont on a vu qu'ils et elles cumulaient des inégalités de résultats importantes dès le premier cycle, présentent des résultats nettement moins bons. D'autant que ces collèges comptent davantage de professeurs moins expérimentés et scolarisent généralement un plus grand nombre d'élèves, deux sources avérées de moindre efficacité.

Pour autant, la recherche montre que l'origine sociale des élèves tout comme les moyens matériels dont disposent leur établissement ne suffisent pas à expliquer la très forte différenciation sociale dans la réussite des collégien·nes. Il faut y ajouter ce que les sociologues et pédagogues appellent l'effet de contexte ou effet de pairs. En effet, dans les classes et les établissements, où sont regroupés des élèves en difficulté scolaire, l'effet de pairs est négatif. Il n'y a pas d'élèves qui favorisent un effet d'entraînement sur les autres. Il est donc plus difficile pour les élèves de progresser et pour les professeurs de faire « avancer » la classe.

A contrario, la mixité scolaire crée un effet de pairs positif, favorable à la réduction des écarts de résultats entre les élèves et à une amélioration sensible du niveau moyen. En outre, la mixité améliore les conditions de travail des enseignant·es et rend moins difficile l'entrée dans le métier des jeunes professeur·es.

Aussi, les effets de contexte durcissent les inégalités et, la ségrégation scolaire a des effets négatifs sur la réussite scolaire des jeunes collégien·nes. Il faut encore souligner que si les parents fuient les établissements très stigmatisés d'un point de vue scolaire et social, il n'y a pas de refus de la mixité. C'est la ségrégation sociale et scolaire qui favorise la fuite vers les établissements privés, particulièrement marquée à Melun.

Par conséquent, la mixité sociale (d'origine sociale) et académique (niveau scolaire) est une ambition politique éducative nécessaire.

Contexte

L'évolution de la population de Melun (étant donné les très nombreux programmes immobiliers), l'augmentation des effectifs des écoles élémentaires publiques rattachées aux collèges melunais (+ 492 élèves entre 2016 et 2021) et l'état de saturation des collèges de la ville, ont conduit le département à repenser la sectorisation des collèges du secteur de Melun, d'une part, et à prévoir l'ouverture pour la rentrée 2027 d'un nouveau collège sur le site de l'ex-IUFM rue de Belle-Ombre à Melun, d'autre part.

Ainsi, au mois de septembre 2022, le département de Seine-et-Marne a proposé une modification de la sectorisation des collèges du secteur de Melun. Sont concernés : les collèges Jacques Amyot, Pierre Brossolette, Les Capucins et Frédéric Chopin, situés à Melun, et les collèges Charles Péguy et Rosa Bonheur, respectivement situés à Verneuil-l'Étang et Le Châtelet-en-Brie.

Or, s'il apparaît indispensable à terme de délester les collèges de la ville qui sont déjà en surcapacité : Frédéric Chopin, les Capucins et Pierre Brossolette, il apparaît aussi que la révision de la sectorisation ne peut pas se faire en approfondissant la ségrégation et, que la gestion de la phase transitoire jusqu'à la livraison du nouveau collège Rue de Belle Ombre à la rentrée 2027 ne saurait pénaliser les collèges déjà en difficulté de notre ville.

Pour rappel, **les quatre collèges situés dans Melun présentent un indice moyen de position sociale des élèves inférieur à l'indice moyen de notre département** : de 10 points pour le collège Jacques Amyot, il est inférieur **de presque 30 points pour les collèges Frédéric Chopin, Les Capucins et Pierre Brossolette** ! A contrario les collèges Rosa Bonheur et Charles Péguy, qui dépendent du secteur de Melun mais sont situés respectivement à Verneuil-l'Étang et Le Châtelet-en-Brie présentent chacun un indice supérieur d'au moins 5 points à l'indice moyen de notre département.

En l'état actuel, la nouvelle sectorisation proposée par le département approfondira la ségrégation scolaire des collèges situés dans Melun. En effet, le Département prévoit de réorienter les élèves en provenance des villages alentours, les plus privilégiés, vers les collèges situés à l'extérieur de la ville : les collégien·nes de Moisenay et Blandy-les-Tours, sectorisés sur Jacques Amyot, iront au collège Rosa Bonheur ; les collégien·nes de Crisenoy et Champdeuil qui dépendent du collège Frédéric Chopin iront à Charles Péguy et les collégien·nes de Limoges-Fourches et Lissy, sectorisés aux Capucins, iront sur le nouveau collège de Coubert.

Enfin, devant l'arrivée massive et rapide des nouveaux élèves des nouveaux programmes immobiliers, le Département prévoit d'absorber une grande partie de la hausse importante des effectifs d'ici à la livraison du nouveau collège rue de Belle Ombre pour la rentrée 2027, en augmentant les capacités d'accueil actuelles des collèges Frédéric Chopin, Les Capucins et Pierre Brossolette d'ici à la rentrée 2023. Le collège Frédéric Chopin passerait de 300 à 550 places et le collège Les Capucins de 400 à 500 places grâce à des aménagements et à un changement de l'amplitude horaire de fonctionnement devant les élèves, et **le collège Pierre Brossolette de 650 à 850 places (!)** grâce à l'installation de bâtiments démontables pour une capacité de 200 places supplémentaires.

Pour conclure, au regard de ce que nous avons rappelé dans notre préambule, **les trois collèges de notre ville dont les élèves présentent l'indice de position sociale le plus faible de notre ville** (de presque 30 points inférieur à l'indice moyen de notre département) **verront leurs difficultés s'accroître**. La ségrégation scolaire y sera renforcée par la déssectorisation des élèves des villages alentours, plus privilégiés, qui les fréquentaient jusque là et, leurs difficultés accrues par l'augmentation de leurs capacités d'accueil de 100 à 200 places supplémentaires. Ce dernier point est particulièrement vrai pour le collège Pierre Brossolette, qui passerait d'établissement de grande taille à établissement de très grande taille.

Ainsi ces trois collèges verraient se renforcer deux des facteurs les plus significatifs en matière d'inégalités scolaires : la très faible mixité sociale et l'importance des effectifs.

En conséquence des éléments ci-dessus et de l'importance que présente les conditions de scolarisation des collégiens et collégiennes melunaises pour leur réussite scolaire d'une part, et pour la cohésion sociale de notre ville, d'autre part, le Conseil Municipal de Melun émet le vœu suivant :

Le Conseil Municipal de Melun réuni le 9 mars 2023 :

- **Demande au département de la Seine-et-Marne de travailler sur d'autres pistes de sectorisation plus à même de favoriser la mixité sociale des établissements melunais et d'en limiter les effectifs.**

- **Demande au département de la Seine-et-Marne de renoncer à installer des bâtiments démontables au collège Pierre Brossolette.**
- **Demande au département de la Seine-et-Marne de postuler auprès du ministère de l'éducation nationale pour que les trois collèges les plus défavorisés du secteur de Melun soient intégrés à l'expérimentation proposée par le ministre de l'Éducation Nationale Pap Ndiaye qui consiste à créer des sections d'excellence, en particulier des sections internationales, dans les collèges les plus défavorisés.**
- **Demande au département de La Seine-et-Marne de procéder à une sectorisation par binômes de collèges entre les trois collèges du secteur de Melun les plus défavorisés et les trois collèges du secteur de Melun les plus favorisés, ainsi que le propose également le ministre Pap Ndiaye pour lutter contre la ségrégation scolaire. Il s'agit, d'une part, de répartir les élèves en fonction de leur quotient familial entre les deux collèges binômes du secteur avec l'objectif d'égaliser les affectations et d'organiser, d'autre part, une montée alternée chaque année des élèves de 6ème de tout le secteur bi-collèges dans un des deux établissements, les élèves y restant jusqu'en 3ème. Cette méthode déjà expérimentée à Paris s'est révélée être la plus efficace pour assurer la mixité sociale dans les collèges.**

Bénédicte MONVILLE

Jason DEVOGHELAERE

Éric TORTILLON